
CABINET DU MINISTRE

B.P. 3974
TEL. 76 13 81/FAX : 77 37 44

Libreville, le

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le cadre de la politique de diversification de notre économie, le Président de la République, Chef de l'Etat et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement m'ont instruit de mobiliser mes collaborateurs dans le but de favoriser la création de plus de richesses dans les domaines de la Forêt, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux.

Cinq mois après mon installation au Ministère en charge de ces domaines et après avoir tiré les conclusions du Projet Forêt Environnement (PFE) arrivé à son terme en Juin 2002, nous avons repris immédiatement le Programme Sectoriel Forêt Pêche et Environnement (PSFE) initié par mon prédécesseur.

Qu'est-ce que le PSFE ?

- C'est d'abord un programme de réformes
- institutionnelle
- managériale
- productiviste.

- C'est ensuite un programme d'investissement destiné à appuyer ces réformes.

Il s'agit en fait de renforcer les capacités managériales du Ministère, les moyens d'accompagnement de ses politiques dans le but d'asseoir durablement ces réformes et d'encourager les entreprises du secteur à créer plus de richesses ; richesses qui se déclinent en plus d'emplois notamment qualifiés ; en revenus accrus des ménages, des entreprises et au bout du bout, de l'Etat.

Sa stricte application devrait nous permettre d'atteindre les objectifs contenus dans la lettre de politique sectorielle adoptée par le Gouvernement le 17 Mai 2004 et dont un exemplaire figure dans votre dossier.

La conduite de la première phase dite de réformes menée en partenariat avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement (AFD) a duré près de deux ans, de Juillet 2002 à Mai 2004. Elle a produit un document de programme qui est un inventaire de tous les dysfonctionnements des filières bois, pêche et environnement suivi d'un agenda prioritaire, relevé des actions destinées à les corriger et à impulser une nouvelle dynamique.

Ces données ont été synthétisées dans la Lettre de Politique Sectorielle. Je précise que cette lettre n'est pas une nouvelle politique, mais des déclinaisons des actions concrètes à mener à court et à moyen terme afin d'améliorer sensiblement la productivité des secteurs considérés.

A l'issue de cette première phase, les partenaires au développement précités nous ont accompagnés.

Comme il est de coutume, les financements extérieurs obtenus doivent être complétés chaque année par des contreparties en ressources propres qu'il vous plaira de considérer avec bienveillance lors de l'examen des Lois de finances initiales des cinq années à venir.

La conduite de la seconde phase dite d'investissements débutera cette année seulement. Ce retard de près de deux ans est dû aux conditionnalités particulièrement lourdes et j'ajoute sans fin imposées par l'un des bailleurs de fonds. L'une d'elles concerne la levée du monopole concédé par l'Etat à la SNBG au titre de l'article 235 du Code Forestier pour la commercialisation de l'Okoumé et de l'Ozigo.

L'autre a trait à la biodiversité pour laquelle il nous est demandé de produire une loi relative à la gestion des Parcs Nationaux. Le projet de loi y relatif vous a été présenté et vous l'avez adopté ce dont une nouvelle fois je vous remercie. Toutefois elle ne l'a pas été à l'identique par le Sénat, ce qui nécessite la réunion de la commission mixte paritaire des deux chambres. Je voudrais espérer qu'elle pourra être organisée lors de la présente session afin d'éviter tout retard supplémentaire qui se traduirait par le report à 2008, des actions programmées pour cette année.

Qu'allons-nous faire de ces financements et quels résultats devrait en attendre notre pays ?

Ces développements vous seront présentés tour à tour par **Messieurs Pierre NGAVOURA**, Directeur Général des Eaux et Forêt pour la filière bois qui comprend également les Parcs Nationaux ; **Anicet RERAMBYATH**, Directeur Général Adjoint des Pêches et de l'Aquaculture ; **Athanase BOUSSENGUE**, Directeur Général de l'ENEF ; **Eugène CAPITO**, Président Directeur Général de la SNBG.

Nous concluons ces exposés d'abord par **Monsieur Michaël ADANDE**, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux, qui évoquera les problèmes d'adéquation de l'organisation et des moyens par rapport à ces programmes et par moi-même pour les résultats attendus.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

La phase de réformes étant parvenue à son point d'achèvement et avant que ne s'engage dans les toutes prochaines semaines la phase dite d'investissements, il nous est apparu utile de venir à votre rencontre pour vous informer de l'évolution de ce plan

d'actions et recueillir vos contributions afin de mieux le structurer éventuellement.

Aussi, voudrais-je vous exprimer notre profonde gratitude pour les dispositions que vous avez prises à cet effet.

Je vous remercie de votre aimable attention.-

Le Ministre

Emile DOUMBA